

acpas-1654-extrait cartulaire hospice

Fondation de
L'Hopital de
Dieu et notre dame
de Rebecq.

De dernier Jaoué 1654

Extrait du car:
= tulaire des vidus,
cous, rictos, et
convent de l'hospi
= tal de Dieu et
= nre Dame de l'Ab
= baye de Hildesheim

Renouveau du lan
= mil six cent cent
= cinquante quatre

Revue

La maison conventuelle,
= eglise, closter, grange,
= fabrique, edifices et jardins

gob, couterant du tout
environ froit bonniers
y faut audit Heberque,
serant pardevant a l'ysent
du loing a la riviere, par
de fure a Jean Liguay, et a
Jacques Clutin au log la
Haye du cost de Jacques
Clutin y appartient et faut
Ledit bidu amorti /

Pritz et parturai
yob que Ledit
choirre octuy et
de fructus soy mesme
comme bidu amorti

Comme Heberque

Cinqz iourz de par luy
yifant a Waran audit r. l'igat
tenant a Henry Hautg du
Boing au lieu dit Nisbly
et a
fouittez l'ob gajit y appar
tenantz

Item cinqz iourz de son
blable prtz yifant au vinde
tenant a Jean mar sille
a Pierre logart a Phls
le Barre et ala partie
sequente au c. q. la haye du
cote Phls le Barre y
appartoy.

Item cinqz iourz de

audet en par furo gisant audit viue
que fut cy devant a la Cour
a present remis a partira
la partie precedente
y tenant du loing au chemin
qui moin du cost de L'Esle
que audit Proberque et
audit Chlot le Barre
aussy audit Jean Marseille
aussy la haye du chemin

Item trois poutres de
blable prit gisant a la
Cabre tenant a la riviere
a Chlot de bon, au chemin
et aux cost d'Antoine Marseille
Item deux bannières a la

mael Vocce tenant du long
à la rivière au chemin de
reber qui a la justice a
Jean marischal et à la bisse
Jean Desmaris au long la haye
du cor fil de l'aditte bisse,

Item un journal de sembla-
= ble pris gisant aux pritz
des flots tenant a l'aditte
bisse Jean Desmaris de
deux cor fil et du long a la
rivière,

Item trois journaux aux
pritz des cheneux ady au
St a Pierre fraduan, a
guillaume mar sille, a

Jean Marfille .4 du loing
au chemin allant d'adit
Roberque a la grande
fontaine est hayes y appar-
tenantz fournis celle
de Roberque fraison;

Item cinq fontaines de
Rafard au poiviller y
ayant une maison sur le
nant aux hoirs Jean Marq
de deux cotez au chemin
allant au bois de Roberque
et audit hospital est
deux hayes d'ouverts contre
les hoirs Jean Marq y appar-
tenuit

Cinq journaux se faisant au
lieu appelé vicroux
audet ledit valgaire ou du
nomme Girard tenent a
Georges Bayette, a Pierre le
Gard et aux heirs Verquid
aussy a Jacques Stordoir,

Et cinq journaux audit lieu
lotz tenant a la chapelle
Nre Dame au lieu Disbrey
a Pierre le Vermaux et a
Sentin, et audit hospital
a raison d'une partie dudit
meuble mise a l'apport tout
ledit ledit y appartenant
nant de laditte partie
mise a l'apport tout

trois jours,

Terres labourées
et blés

Les trois journeux mentionnés
sont en la partie précédente
et tenant audit lieu
et de tous autres costez
audit Hospital,

Item cinq journeux se font
audit lieu tenant au
lieu Diefberg a Jean de
Brai, aux hoirs Jean Marcy
et audit Hospital, La haye
du costé des hoirs Jean
marcy y appartient,

Item cinq journeux de

environ appellez Lob
- au foarb. y devant aut
- nous tendat au chemin
- allant au port de N. Cit
- que a Jargy Marseille et
- a nico lab horguit

Item un bonjour sur le
- camp de quailletz tenant
- de deus costes a guille
- Marseille a Mademoiselle
- La Visue Daclman, et
- au chemin allant de N.
- Be que a St^e Cathy

Item un jour journal ou
- environ sur le mesme
- champs y ayant vue

Se. 2 partit. nan Labouros
tenant au Suddit ho-
min allant a Ca-
la riviére. S. d. J. H. et a
la riviére. d. J. H. a guille
marille,

Item donij Couride gi-
sant au mont Loideau
tenant au Suddit ho-
min d. d. J. H. a guille
marille et a riviére
Guille de la Croix!

Item trois journe
gisant au lieu appelle
quard sur le champ de
La Sabloniere tenant.

au chemin de Heberquid
a Anggier a francois Des
marais, a Nicolas Marsil
= Les deux bons etutours
Marsille et a la visud
Dac Lucian,

Item demij jouruel la
assiz proce de seur la
cabecque foyant au
deuant du chemin a
francois Desmarais et
a Blot de Houp!

Item demij bonuide
au rici flajo foyant
au chemin allant de
Heberquid a la goudite

du sieur Jean Marsille
et au sieur de Haynin

Par trois journées pro
cha la petite caye qui
est vue & osure devant
au chemin allant dudit
reberquid au port de
reberquid, à la vesue
de J. Jorruet et à la vesue
de Jean Goyet

Item par bannière aux
fossés de Braigne nom
me le long bannière
devant à Antoine de
La Balle, aux ports
Antoine Marsille

à la bisain Jean de l'Wart
et au humier allant à
Braine aussy aux heritiers de
la caproceur n. Dame!

Item cinq jours au
Lieu nommé le Closin griseu
fouant au jour de la Chap
elle n. Dame audit chemin
de Braine, à un autre che
min allant d'ice au dit
Braine et à Guesle
gar F.

Item semblables cinq
jours de Braine fouant
audit chemin allant à

Braino aux coins b'aignes
de d'ing. et a Jean
marcell,

Le 1^{er} jour de l'année
sur le champ de fosses
de Braino proche du Spouit
= lit tenant à la fosse de b'aignes
Bière Antoinne, à quelle
clément et au homme
allant au bois de Ruble
= que,

Le 2^o jour de l'année
de Jean Guite sur l'edit
champ de fosses de Braino
tenant à Marie le Crin
= et, à Antoine le car et

auz grantz aydes de l'aditte
chapelle nre Dame,
Le premier jour de l'année sur le
mesme camp, du d'uy
sint de devant l'eau à l'autre
et à la partie d'occident de
audit marais de Peire et
à l'aditte chapelle nre
Dame,

Le second jour de l'année sur le
camp du boivre devant
au chemin allant au bois de
l'aditte que auz boivre l'eau
marais, de laquelle se vendent
deux coteils,

Pointe soit bonnité et gisante

proche du courtel a la Haye
tenant au loing a lad. Chap
pelle uir Dame audit chemin
allant a Braim a la vesue
Joan de Ward. Et au S. de
Hayin /

Item un jour uel gisant a
vicu de tenant aux girs
virgins a Martin poigard
et a nicolas mar seel /

Item trois jour de sur le
champ de l'Espinette tenant
ala vesue Joan de mar de
trois cotz et a Pierre
Lecart /

Item deux boundes sur le

commun champ tenant à
guille marfille, à Jean mar
fille, au S.^e de Warolles
et à nicolas Boignotz, la
Haye contre martin Poignotz
y appartenent,

Adm trois journées nommées la
Clois du Dojon sur ledit
commun champ tenant au
vicinallant de Jubique
à S.^e Cath, à martin Boign
otz et à la veuve Despierre
les Hayes sont allentour y
appartenent,

Adm cinq journées sur le
ham de Gaffott tenant du

Long an reguin allant de
Braind a Floz le Barred
et a Jean et Guille mar=
sille,

Item un couuier uouués le
Loing couuier sur le moue
Saint et deuant a Jean
marsille de deus Cortez
et au chemin allant au
Bois de Brebequois

Item un couuier sur ledit
camp de scaffols deuant
a la part de deuant, a
la chappelle de Dame
a Jean Marsille de deus
Cortez et au dit reguin

allant a Braime,

Item trois journées a la
voit devant a guillieumes
et Jean marfille, et audit
Jovin allant au bois de
Robbergh la Haye du costel
y apparut dy,

Item trois journées a la
malinche devant au Jehuin
qui avint de Robbergh a la
gledote et de laite l'el au
trois costez audit hospital,

Item deux journées sur le
champs de Robbergh devant
a Cidee Rogery, a guille
marfille, et aux autres

Antoine Marsille pas:
= sans la robe et robe allant a
Wesberg du loing

Item un bonnet sur le
hamps. Deplacé et tenant
a guille Marsille et Nicolas
Gandon, et a Antoine le
Barre,

Item un bonnet sur le
moyen hamps tenant
du loing au homme allant
de Robique a Cughion
a guille Marsille et a
Antoine le Barre,

Item un bonnet a se haill

tenant a Jacques Marsille
a la veufve Antoinne
francois de doug corboz et
a Pierre de Houer Fa Coustob
de hays y appartient et
y appartient celle court et
parcours de Jacques Marsille,
Item trois fourmeils sur le
meisme champ tenant a la
meisme Antoinne de la cure
de Honnorre a la susdite
court de doug corboz et a Paul Marsille
la haye du costel dudit Mar
sille y appartient
Item quatre fourmeils

en vue d'iceux sur le champ
de fosses tenant a un
Paul marficee. 4 aux
= les d'iceux.

Item aux journeux de
aux pures tenant du
de bout l'un a l'autre
gisant par le bon giel
= lion tenant a martin
= uice, p' d'iceux r' d'iceux a la
vifue Jean Dequariz de
aux boires dequariz.

Item lesquelz parties
de maison, pretz jardins,
aueuoir et tenues labourez
= les out d'iceux r' d'iceux

un jour parut et quand
fut le jour précédent par
le d'ordonnance de Skive Stadt
rean d'indiquer ayant fra
unice de l'ordinaire de
maison l'espérance de l'acte
fait avec et l'acte de
rean ayant aussi le lieu en
cette qualité. L'acte de
quint au dit acte fait que
le d'ordonnance de l'acte
at et de fidelement fait
premier de l'acte de
frasse de l'acte de
le d'acte de l'acte de
mil se d'acte de
quatre ayant le dit
acte fait exposé iij

Amour bon mariage par nous
un sergent et sergent
point de fait signés de
la marquis de Ardenne
Van Steen et trait de la
marquis de Ardenne française
P. Boulat, et le Comte
de Ardenne de fait le
présent traité et de fait
collationné par ledit Comte
= faire de fait de fait
= de fait de fait de fait
= faire de fait de fait de fait
Conseil de Brabant et
résident à Bruxelles et
ont résigné leur nom de
magnus si ce n'est nouveau
fait de fait signés de P. B.